

N° 213 /2022

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

ORANGE, le 4 novembre 2022

## LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-32 et R 2122-10 ;

**Vu** le Code des relations entre le publics et l'administration et notamment les articles R.113-5 à R.113-9 ;

**Vu** les délibérations N° 2021-620 et N° 2021-622 du Conseil Municipal d'Orange en date du 30 novembre 2021 parvenues en Préfecture le 1<sup>er</sup> décembre 2021, portant élection du maire et des adjoints ;

**Vu** l'arrêté N° 213/2022 bis du 3 août 2022 portant délégation en qualité d'officier d'Etat Civil à des fonctionnaires ;

**Considérant** l'intérêt d'une bonne marche de l'administration communale et notamment en matière d'état civil ;

**Considérant** qu'il convient en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints au Maire de donner délégation à des fonctionnaires ;

**Considérant** le changement d'état civil d'un fonctionnaire ;

## - ARRETE -

**Article 1** : abroge partiellement l'arrêté 213 bis du 3 août 2022 dû au changement d'état-civil d'un fonctionnaire ;

**Article 2** : donne lecture de l'article 1 de l'arrêté susvisé, comme suit : « il est donné à l'effet d'exercer les fonctions prévues aux fonctionnaires titulaires suivants » :

- Madame Nathalie PONSON, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et non BROSSARD

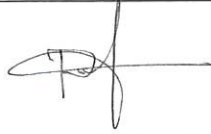
**Article 3** : Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, notifié à l'intéressée et publié.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'ORANGE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

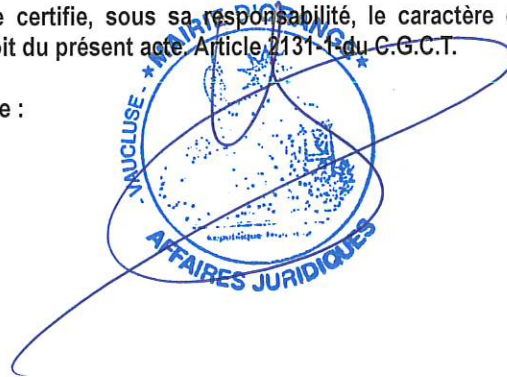
**Article 5** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la première des mesures de notification ou de publicité.



NOM PRENOM DU FONCTIONNAIRE	SPECIMEN DE SIGNATURE
Nathalie PONSON	

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de plein droit du présent acte. Article 2131-1 du C.G.C.T.

Orange le :



Notifié le : 04 Novembre 2022  
A Madame Nathalie PONSON  
Signature de l'intéressée  
à qui un exemplaire a été remis

